Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **Identificateur de produit**
· **Nom du produit Jowatherm® 280.30**
· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
Colle
Additif

· **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
· **Producteur/fournisseur :**
Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de
· **Service établissant la fiche technique:**
Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -5374 / -218 / -5460 / -5592
e-mail: umweltmanagement@jowat.de
· **Service chargé des renseignements:**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
· **Numéro d'appel d'urgence**
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

*
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **Classification de la substance ou de la préparation**
Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Éléments d'étiquetage**
· **Éléments d'étiquetage SGH** néant
· **Pictogrammes de danger** néant
· **Mention d'avertissement** néant
· **Mentions de danger** néant
· **Indications complémentaires:**
Valable pour le granulé: Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
· **Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **Préparations**
· **Description :**
colle thermofusible
Un copolymère éthylène-acétate de vinyle
Résine vinylique

· **Composants contribuant aux dangers:** néant
· **SVHC** Non applicable.
· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**
· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **après contact avec la peau :**
Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement à l'eau froide
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau
Recourir à un traitement médical
· **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieures minutes.
· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
· **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
· **Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Maintenez la zone de travail exempte de tout matériau renversé (granulés).
· **Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher toute pénétration dans le sol, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.
· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
Contenir autant que possible les déversements. Utiliser un aspirateur ou un balai pour le ramassage.
Hiérarchiser les méthodes de nettoyage : 1. aspirer 2. balayer 3. laver.
Si possible, endiguer les matières répandues. Balayer les déchets. Recueillir dans des récipients appropriés et correctement étiquetés. Voir section 13, Instructions pour l'élimination, pour de plus amples informations.
· **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Ce matériau contient des microparticules de polymère synthétique (SPM) au sens du règlement (UE) 2023/2055 de la Commission. Identifiez les sources potentielles d'émissions de SPM lors de la manipulation, de l'utilisation, du transport et de l'élimination de ce matériau. Tenir compte de toutes les phases pertinentes pour les émissions potentielles de SPM dans l'environnement, y compris, sans s'y limiter, l'installation de l'usine, les systèmes de confinement, l'équipement du personnel, le transport en vrac, le chargement, le déchargement, l'échantillonnage, le filtrage, l'emballage, le remplissage, le transport, la maintenance de l'usine/de l'installation, le recyclage et l'élimination. Assurez-vous que des mesures sont en place pour minimiser les émissions potentielles de SPM dans l'environnement. Définissez et appliquez des procédures. Fournissez à votre personnel une formation et un équipement adéquats. Un choix approprié de sacs peut contribuer à réduire les dommages et les déversements. Si possible, utilisez des conteneurs d'expédition résistants à la perforation ou recouvrez-les d'un matériau résistant à la perforation. Maintenez les silos de stockage, les réservoirs et les conteneurs en bon état afin d'éviter les trous, les fissures ou les fuites. Entretenez les équipements de chargement/déchargement et de transfert avec de bons joints d'étanchéité. Placez des bacs de rétention sous les vannes de déchargement/ chargement et les points de connexion. L'équipement de transport doit être adapté à la tâche et maintenu en bon état. Utilisez des dispositifs de collecte de la poussière de conception et de taille appropriées (par exemple, des cyclones) pour toutes les opérations qui génèrent ou libèrent de la poussière de plastique. Entretenez les collecteurs de poussière conformément aux recommandations du fabricant. Utilisez les filtres recommandés en fonction du type et de la quantité de poussière générée. Nettoyez ou remplacez les filtres ou autres dispositifs de collecte selon les besoins. Enlevez les matériaux déversés (granulés) avant de quitter la zone de confinement. Le transport maritime de granulés, de flocons et de poudres requiert une attention particulière en raison de leur potentiel élevé de libération dans l'environnement. Toute personne qui manipule directement ce matériau ou gère son expédition doit être bien informée de l'importance de la prévention des déversements, de la nécessité d'un nettoyage immédiat et de pratiques d'élimination correctes. NE PAS RETOURNER les granulés dans l'eau. Pour les instructions relatives à la manipulation des déchets, veuillez consulter la section 13.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage :**
Stocker dans des récipients appropriés. Éviter la dispersion. Stocker dans un endroit frais et sec.
Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil ou des rayons UV.
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
· **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**
· **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
· **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser
Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire

· **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
· **Protection des mains :** Gants calorifuges
· **Matériau des gants**
Gants en cuir
Gants en tissu épais
· **Temps de pénétration du matériau des gants** Aucune exigence particulière.
· **Protection des yeux/du visage** non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales.**	
· **État physique**	solide
· **Couleur :**	selon désignation produit
· **Odeur :**	caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé
· **Point de fusion :**	90 °C
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	non déterminé
· **Inflammabilité**	Le produit n'est pas inflammable.
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **inférieure :**	Non déterminé
· **supérieure :**	Non déterminé
· **Point d'éclair :**	>220 °C
· **Température d'inflammation :**	298 °C (8050-26-8 Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le pentaérythritol)
· **Température de décomposition :**	> 250 °C
· **pH**	Non applicable
· **Viscosité :**	
· **Viscosité cinématique**	Non applicable
· **dynamique :**	Non applicable
· **Solubilité**	
· **l'eau :**	insoluble
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Non déterminé
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	0,2 hPa < 0,01 hPa
· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité à 20 °C:**	1,03 g/cm³
· **Densité relative.**	Non déterminé
· **Densité de vapeur:**	Non applicable

· **Autres informations**	
· **COV - Composé organique volatil**	
· **UNION EUROPÉENNE**	0,00 %
· **Suisse**	0,00 %
· **États-Unis d'Amérique**	0,0 g/l / 0,00 lb/gal
· **Aspect:**	
· **Forme :**	granulés
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**	
· **Température d'auto-inflammation**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion :**	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 4)

· **Teneur en solvants :**	
· **Teneur en substances solides :**	100,0 %
· **Modification d'état**	
· **Vitesse d'évaporation.**	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**	
· **Substances et mélanges explosibles**	néant
· **Gaz inflammables**	néant
· **Aérosols**	néant
· **Gaz comburants**	néant
· **Gaz sous pression**	néant
· **Liquides inflammables**	néant
· **Matières solides inflammables**	néant
· **Substances et mélanges autoréactifs**	néant
· **Liquides pyrophoriques**	néant
· **Matières solides pyrophoriques**	néant
· **Matières et mélanges auto-échauffants**	néant
· **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**	néant
· **Liquides comburants**	néant
· **Matières solides comburantes**	néant
· **Peroxydes organiques**	néant
· **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**	néant
· **Explosibles désensibilisés**	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· **Possibilité de réactions dangereuses**
En cas de fort réchauffement au - delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques
Aucune réaction dangereuse connue
· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Produits de décomposition dangereux:**
monoxyde de carbone
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Effet primaire d'irritation :**
· **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

(suite de la page 5)

· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**		
96-69-5	4,4'-thiobis(6-terbutyl-m-crésol)	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **Toxicité**
· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable
· **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
· **Autres effets néfastes**
· **Autres indications écologiques :**
· **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**
Évitez que des matériaux en vrac (granulés) ne s'accumulent sur le sol ou les planchers. Utilisez des conteneurs correctement étiquetés et séparés pour les granulés recyclables et non recyclables. Utilisez uniquement des conteneurs couverts sans fuite.
Les options d'élimination préférées pour les matériaux non contaminés comprennent le recyclage mécanique et chimique, la revente des déchets, l'incinération avec récupération d'énergie ou l'utilisation comme combustible de substitution.
Éviter que les déchets ne se retrouvent dans des décharges. Les mêmes possibilités existent pour les matériaux contaminés, bien qu'une évaluation supplémentaire soit nécessaire. Pour tous les pays, les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et réglementations nationales et locales. Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes à la directive 2008/98/CE et à ses modifications, telles qu'elles ont été transposées dans la législation nationale, ainsi qu'aux directives européennes traitant des flux de déchets critiques. Le transport transfrontalier de déchets doit être conforme à la directive Regulation (EC) Nr. 1013/2006 et ses modifications.
L'affectation définitive de ce matériau au groupe de déchets européen correspondant et donc au code de déchet européen approprié dépend de l'utilisation finale de ce matériau. Contactez l'entreprise de gestion des déchets agréée.
· **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Peut être réutilisé sans traitement.

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**	
08 04 10	Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 6)

15 01 01	Emballages en papier et en carton
15 01 02	Emballages en matières plastiques

· **Emballages non nettoyés :**
· **Recommandation :**
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
· **Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· **ADR**	néant néant
· **ADN, IMDG, IATA**	néant
· **Classe(s) de danger pour le transport**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	
· **Classe**	néant
· **Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	néant
· **Dangers pour l'environnement**	
· **Polluant marin :**	Non
· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable
· **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable
· **Indications complémentaires de transport :**	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· **"Règlement type" de l'ONU:**	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· **Directive 2004/42/CE**
· **Ordonnance sur la protection de l'air**
La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l´Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**
Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **VOC (CE)** 0,00 %
· **VOCV (CH)** 0,00 %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.04.2026 Numéro de version 48 (remplace la version 47) Révision: 08.04.2026

Nom du produit Jowatherm® 280.30

(suite de la page 7)

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommendations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**